



Concarneau, le

20 MAI 2021

CERTIFICAT

Le Maire de la Ville de CONCARNEAU,

Vu la demande reçue le 10 mai 2021 présentée par Monsieur Marc BIGOT, Maire de Concarneau,
Place de l'Hôtel de Ville – BP 238 – 29182 Concarneau Cedex

Atteste que le bien, cadastré **section BP numéros 205, 269 et 278**

situé rue Maréchal Foch et rue Ernest Renan à Concarneau

❖ n'est pas frappé d'alignement. Les limites sont celles définies de fait actuellement.

Pour le Maire,
L'adjoint au Maire délégué au cadre de vie,
aux aménagements et travaux

JERRY LE CORRE